

COUP DE POUCE POUR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

BEAUPRÉ, le 29 septembre 2015 – Développement Côte-de-Beaupré annonce la création d'un nouveau Fonds de développement social et communautaire. Suite à la dissolution de la Corporation de développement communautaire (CDC) de la Côte-de-Beaupré l'été dernier, Développement Côte-de-Beaupré s'est vu confier une somme résiduelle de 24 000 \$ qui constitue le nouveau fonds. Les organismes communautaires sont donc appelés à présenter des projets afin de bénéficier d'aide non remboursable pouvant atteindre jusqu'à 2000 \$.

« Nous sommes fiers de contribuer au développement social de la région. Bien que notre mission première en soit une de développement économique, nous considérons que supporter notre milieu communautaire contribue à développer un milieu de vie sain, inclusif et durable » affirme M. Daniel Robitaille, président de Développement Côte-de-Beaupré.

Les paramètres d'investissements mis en place permettront, notamment, de soutenir le plan d'action découlant de la démarche ATI. Les organismes désirant déposer un projet peuvent s'adresser dès maintenant à Mme Marie-Claude Dubé, agente de développement culturel et rural.

-30-

Source : Bernard Paré, directeur général
Développement Côte-de-Beaupré (CLD)

Pour information: Marie-Claude Dubé, agente de développement culturel et rural
Développement Côte-de-Beaupré
Tél: 418-827-5256 poste 205
marieclaudedube@cldcdb.net

Site Internet : www.enaaffairesaveclacote.com